



MAIRIE DE SAINT JULIEN-AUX-BOIS

1, place du souvenir

19220 ST JULIEN AUX BOIS

Tél. : 05.55.28.25.49 Fax: 05.55.28.31.97

St-julien.mairie@wanadoo.fr

Compte-Rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2021

Date de la convocation : 30 novembre 2021

Session ordinaire

Présents : Mme Martine LAVERGNE, Maire ;

**Mmes DUCATEL, Annick, Mme DELBOS Maryline , Mr COMBE Emmanuel ,
Adjoints,**

**Mme MOREAU Sophie , Mme DA FONSECA Isabelle , Mrs MASQUELIER Didier , JALADIS
Gaétan , FOURTET Victor , GIRE Pierre , ALIX Jean Yves.**

Secrétaire de séance : Annick DUCATEL

Mme le Maire ouvre la séance à 20h 07.

1/ TARIFS 2022

--CIMETIERE

Mme le Maire propose de garder les mêmes tarifs que 2021.

- **1 case au colombarium pour 30 ans : 700 euros**
- **1 case au colombarium pour 15 ans : 350 euros**
- **Dépôt cendres au Jardin du Souvenir : 80 euros**
- **1 concession simple (2 corps) perpétuelle : 60 euros**
- **1 concession double (4 corps) perpétuelle : 120 euros**

Après en avoir délibéré , le vote s'établit comme suit :

8 pour garder les tarifs de 2021 , 2 contre et une abstention

--PARTICIPATION RACCORDEMENT AU RESEAU ASSAINISSEMENT

Mme le Maire rappelle que cette participation concerne l'investissement et non l'entretien des réseaux et que le montant actuel est de 1900 euros.

Il est proposé d'appliquer un forfait s'il y a une extension du réseau . le conseil municipal se donne un temps de réflexion et délibérera ultérieurement.

Le tarif de 1900 € est maintenu jusqu'au prochain vote.

--TARIFS REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Mme le Maire propose de garder les mêmes tarifs que 2021

- **Prime fixe abonnement : 85 €**
- **Taxe assainissement : 1.30 €/ m3**
- **Redevance modernisation collecte (agence de l'eau) : 0.25 €/m3**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents , le conseil municipal décide d'appliquer les mêmes tarifs pour 2022

--LOCATION COMPACTEUR

Mme le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le tarif de location avec chauffeur du compacteur chez les particuliers.

- **50€ de l'heure**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents , le conseil municipal décide de reconduire ce tarif pour 2022.

---LOCATION SALLE POLYVALENTE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les tarifs de location de la salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2022 :

LOCATION	TARIF ETE 01/05 au 30/09	TARIF HIVER 01/10 au 30/04
Commune	170	200
Hors commune	250	300
Maisons d'accueil EPDA Associations communales et associations ancien Canton de st Privat	Gratuit	Gratuit
Location vaisselle	Vaisselle complète	0.80
	Verres seuls	0.15
	Couverts seuls	0.15
Caution de garantie	Pour toutes les salles	600
Caution de garantie	Pour le prêt des chaises tables bancs	300
Forfait ménage	Si état des lieux à la remise des clés n'est pas satisfaisant	200

2/RENOUVELLEMENT PHOTOCOPIEUR MAIRIE-ECOLE

Mme le Maire informe que le photocopieur de l'école a besoin d'être changé.

Elle propose de déplacer celui de la mairie à l'école et d'en avoir un neuf à la mairie.
La question du remplacement du photocopieur de la mairie se pose :
Soit par un achat : 4926 € HT + 444€ HT/Trimestre
Soit une location : 870€ HT / Trimestre pour les 2 photocopieurs (entretien et consommables)
Après en avoir délibéré , le conseil municipal opte pour la location.(10 voix pour et 1 abstention)

3/ CONTRAT ECLAIRAGE PUBLIC

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat d'éclairage public arrive à son terme au 31 décembre 2021.

Sur 4 demandes de consultation , 2 entreprises ont répondu

--CDE 15000 AURILLAC

--EIFFAGE ENERGIE 15200 LE VIGEAN

Après comparaison des offres et à l'unanimité des membres présents , le conseil municipal décide de prendre l'entreprise EIFFAGE.

4/VENTE CHEMIN RURAL DE LAPRADE

Après avoir pris connaissance des conclusions du rapport d'enquête par le commissaire enquêteur , il s'agit de déterminer le prix du terrain.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents (10 voix pour , 1 contre)

Le conseil municipal approuve l'aliénation partielle du chemin rural (parcelles 345 , 346 , 1407 1409 section c Laprade) , fixe le prix de vente à 1043€ , décide de conclure la cession sous forme d'acte administratif (frais à la charge de l'acquéreur)

5/ TAXE d'AMENAGEMENT PART COMMUNALE

Mme le Maire rappelle que toutes opérations soumises à autorisation d'urbanisme (construction , reconstruction , agrandissement des bâtiments ...) sont soumises au paiement de la taxe d'aménagement.

Cette taxe comprend une part départementale et une part communale qui est mise en place par le conseil municipal.

Après en avoir délibéré , et à l'unanimité des membres présents , le conseil municipal décide de ne pas voter de taux pour la part communale de la taxe d'aménagement.

6/AUTORISATION POUR REGLER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Mme le Maire informe le conseil municipal que préalablement au vote du budget 2022 la commune ne peut engager , liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2021.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^e trimestre 2022 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement , imprévue et urgente ,le conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021

Après en avoir délibéré , le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de mandater les dépenses d'investissement 2022 dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2021 et ce avant le vote du budget 2022

7/ REPARATION EPAREUSE

Mme le Maire informe que l'épareuse est en panne et qu'il est nécessaire de remplacer le rouleau palpeur

Après consultation , 2 entreprises ont fait une proposition pour la fourniture des pièces , la réparation se fera par les agents techniques.

--Société PAGES pour 2068.87 € TTC

--Société NOREMAT pour 1652.14€ TTC

Après en avoir délibéré , le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte la proposition de NOREMAT pour 1652.14 € TTC

AFFAIRES DIVERSES

Terrain Puy Luciard

Quentin Veyssière nous a fait parvenir une attestation de formation afin de débiter un plan de professionnalisation personnalisé en vue de réaliser son projet d'installation sur la commune.

Chemins ruraux de la Besse

2 demandes d'achat de terrain ont été déposées.

Courrier de Mr BAUVY

Mme le Maire lit la lettre adressée par Mr Bauvy concernant la vitesse dans le bourg , le croisement de la D980 avec la D111 et son potentiel danger.

Jean Yves Alix nous fait part de sa participation à plusieurs commissions de XAINTRIE VAL DORDOGNE notamment en ce qui concerne les bois et la forêt ainsi que l'éducation

Isabelle DA FONSECA distribue le compte -rendu de la commission aide sociale

A sa demande Victor FOURTET souhaite informer le conseil municipal des futurs travaux pour l'alimentation en eau potable sur le plateau.

Le détail de ces affaires diverses est à consulter sur le procès- verbal de la séance.

Fin de séance à 23h 20

Le Maire

Martine Lavergne

